

Répression ou interdiction - la limite

I

L'atteinte aux libertés

Lors des révoltes des prisons de Lyon en 1973, les leaders des détenus ont présenté à l'administration pénitentiaire une liste de demandes pour le respect de leurs droits. Elle ne se limitait pas aux revendications habituelles : couchage, nourritures, douches, propreté... mais s'étendait aux droits de visites, à la nécessité de rencontres régulières avec le juge d'instruction, aux modalités de concertation avec leur avocat, à la liberté d'expression artistique à l'intérieur de la détention etc... Cette demande dans son originalité, sa pertinence, sa finesse d'analyse de la situation de détenu a surpris tous ceux qui l'ont lue. Ceci d'autant plus qu'elle contrastait avec la brutalité de la révolte, les risques pris par les prisonniers campant sur les toits, le saccage d'un mobilier pénitentiaire précipité au fond des cours dont la lumière du jour révélait la misérable vétusté.

L'espace et le temps

Le président de la République d'alors, venu quelques jours plus tard, prononça un discours à la prison St Paul qui avait repris son atmosphère confinée habituelle. Devant l'importance de la révolte et la force des revendications, il s'est cru obligé de dissenter sur les modalités des restrictions de la liberté en détention. Il concluait que la seule entrave à la liberté de tout citoyen incarcéré était celle d'aller et venir selon son bon vouloir, que ce qui était supprimé était la liberté d'occuper l'espace choisi et seulement celle-là. En fait cette liberté de se déplacer, de découvrir un nouveau monde et de le faire sien dans sa représentation, de rencontrer l'interlocuteur adéquat en un temps choisi fonde toutes les autres. La privation de choisir son espace prive l'incarcéré de disposer au moins d'une partie de son temps comme nous pouvons l'espérer hors détention. Il lui est pris temps et espace, les deux axes croisés qui définissent la place de chacun parmi les autres.

Les agressions sensorielles

La rétention en un lieu toujours le même car réduit pour la majorité du temps aux murs d'une étroite cellule que le détenu n'a pas choisi pour y passer ses jours, le prive de l'exercice de sa vue au point de lui occasionner des troubles oculaires.

Si l'œil du détenu n'a plus de vrai regard, son oreille par contre est gavée, car la prison est loin d'être un lieu de silence. Le bruit y règne en maître : bruits de clés et de serrures, de grilles, de chasses d'eau, de résonance de pas sonores dans les couloirs, d'appels des surveillants, de cris des emprisonnés... L'oreille n'a que peu de moyen de protection, pour se défendre des sons envahisseurs. Dans cette absence d'un minimum d'harmonie elle ne peut que rechercher, au prix de la douleur dans tout ce fatras sonore, ce qui peut lui être utile : le pas du surveillant, le message plus ou moins codé qui lui est destiné, l'arrivée du chariot des repas...

La nourriture qu'il n'a pas voulue mais qui lui est imposée et qu'il ne peut que légèrement modifier dans sa composition en incluant quelques fruits ou boîtes de conserves achetés à la cantine s'il a de l'argent, est source de désagréments, de malaises souvent traduits par des

troubles du tube digestif qui justifient une prescription médicamenteuse qui vient diversifier et spécifier l'ingestion orale.

L'atmosphère de la détention est faite, surtout dans les vieilles prisons, d'une odeur mélangée, lourde, stagnante qui imprègne tout, devient vite irrespirable et au bout d'un temps relativement court impose à chacun de ne plus sentir. Tout comme la vue, le sens des odeurs définit la présence d'autrui. Mais l'autre, le détenu qui cohabite plus de 20 heures par jour, devient importun au point que « *je ne peux plus le sentir* ». La perte du repérage des odeurs qui assuraient l'être depuis toujours de sa présence au monde, déplace et détruit ses assises, l'enfouit dans un milieu hostile et confus. La perte de l'odorat est souvent le premier renoncement aux sens, la première dans le temps des agressions pulsionnelles en détention.

Mais l'incarcération entrave brutalement ou progressivement le libre exercice de chacune des pulsions.

II

L'exercice pulsionnel

L'exercice pulsionnel, la pulsion, est une notion psychanalytique repérable très précocement dans l'œuvre de S. Freud¹. Pour Lacan, la pulsion a une place encore plus grande. Il en traite dans un de ses séminaires² où il place le concept de la pulsion à égalité avec ceux de l'inconscient, du transfert et de la répétition.

La pulsion a une place fondamentale pour la compréhension du fonctionnement de l'homme puisqu'elle est manifestation de l'énergie qui pousse chaque être à vivre. Les pulsions d'auto-conservation soutiennent la recherche de ce qui manque à l'être pour assurer sa vie. Les pulsions sexuelles au delà de la vie de l'individu, assurent la permanence de l'espèce par la transmission de la vie à de nouveaux êtres.

1. *Trois Essais sur la théorie de la sexualité*, 1905 et *Pulsions et destins des pulsions*, 1915.

2. *Les quatre concepts fondamentaux de la psychanalyse*, Séminaire livre XI, Seuil, 1964.

Le jeu des pulsions

La pulsion ne se confond pas avec l'instinct animal qui, lui, est programmé de façon héréditaire, plus ou moins contraignant selon l'évolution des espèces mais laissant de toute façon peu de liberté dans son déroulement programmé. La pulsion, elle, peut s'articuler avec d'autres instances de fonctionnement de la personne et d'autres exigences externes, sociales par exemple.

Les caractéristiques communes à toutes les pulsions sont au nombre de quatre, selon la définition même de Freud : la source, la poussée, l'objet et le but. Chaque pulsion prend *sa source* en un lieu sensoriel du corps de l'homme. *La poussée* l'extériorise, lui fait franchir les limites de la particularité individuelle pour *s'essayer* à atteindre *son objet* destiné à combler son manque, *le but* recherché. Ainsi pour reprendre l'exercice pulsionnel premier : la pulsion du bébé à téter prend sa source dans sa bouche (elle est qualifiée de pulsion orale, de « *os, oris* » : la bouche), pour aller vers le sein qui en est l'objet et dont le but est la réduction de la tension interne : la faim. Ainsi en va-t-il des pulsions olfactive, scopique (le regard), auditive, tactile... nommées selon les lieux du corps où elles naissent et se développent.

La poussée pulsionnelle a un déroulement : jaillissant de sa source, elle tend à prendre l'objet idéalement comblant. En fait cette prise de l'objet est toujours une méprise, un ratage. La pulsion échoue à la capture de l'objet qui ne devient plus, selon l'expression de Lacan, qu'une sorte d'îlot directionnel qui incurve la trajectoire de la poussée et la fait en une boucle se retourner sur l'envoyeur, mais amoindrie dans sa force. C'est cette chute partielle de la tension qui donne satisfaction et qui est nommée le plaisir. Le plaisir est le témoin et la compensation du ratage répété de l'objet. Ratage répété car l'objet renvoyant la poussée à sa source réactive, celle-ci la suscite dans un nouveau processus identique au précédent.

Le caractère partiel des pulsions, le ratage de l'objet, l'inachèvement répété posent des questions fondamentales à l'Homme. Poursuivre sur le questionnement du manque, de son aspiration à la recherche de l'Objet comblant, nécessite une recherche dans un au-delà des pulsions, un au-delà du plaisir et de son principe.

III

La prison : lieu de privation et de répression

Ce qui est marquant dans l'action, même involontaire, de toute détention, c'est que l'exercice pulsionnel des détenus devient un ratage parce qu'il y **manque l'objet supposé comblant** dont chacun est privé. Le ratage n'est plus, dans la réalité quotidienne de la détention, du fait de l'exercice même de la pulsion. Il resurgit seulement des conditions d'oppression de son exercice, de la privation de son objet qui devient alors idéalisé.

La privation

C'est le type même de la privation : *absence pour un être de ce qui devrait lui appartenir et dont il est indûment dépouillé*. Il n'a pas la nourriture souhaitée pour calmer sa faim, pas d'horizon pour apaiser sa vue, pas d'objet personnel pour satisfaire son toucher, plus d'odeurs, plus d'air même à inhaler dans le bien être de l'olfaction. L'incarcéré reste ou devient fixé imaginativement aux objets dont la détention le prive. Il reste fixé à l'échec.

De plus, il peut croire que ces privations sont le fait de la loi qui l'a condamné, qu'elles font partie du cortège des sanctions conséquences de sa faute. Quand il sortira, il pourra à nouveau s'adonner à ses pulsions qu'il rêve totalement comblantes, signe que par ces privations, il a payé sa dette.

Cette punition rejoint souvent dans son expérience les brimades dites éducatives de son enfance et adolescence. Il retrouve là la répression qui a été agie au nom de la règle, de la morale ou de la loi selon les lieux, les temps ou les acteurs.

La répression

Réprimer est issu du latin «*premere, pressus* » : serrer, exercer une pression sur. Comme concept psychanalytique, cette pression répétée vise à chasser de la conscience « ce qui est devenu un contenu

RÉPRESSION OU INTERDICTION - LA LIMITE

déplaisant » comme le définissent justement Laplanche et Pontalis dans leur ouvrage commun³.

La satisfaction pulsionnelle devient tellement difficile et improbable, elle s'accompagne de sentiment tellement désagréable qu'elle est niée et chassée hors connaissance, laissant une sensation de malaise, de non-vie, au goût de mort. Cette position se traduit alors souvent par des gestes violents sur la chair devenue inexpressive, dits *équivalents suicidaires*.

Coupures répétées et sanglantes au niveau du bras gauche (pour les droitiers) de la peau niée dans son repérage et du toucher et de la douleur. Suture de la bouche, fermée et à la nourriture et à la parole. Plus rarement, suture des paupières pour une vue sans objet. Blessures génitales d'un organe sans légitimité ou masturbations compulsives à signification régressive ou dérisoire. Grève de la faim avec pour horizon la maladie, la dégradation d'organes essentiels, l'hospitalisation, mais sans véritable but repérable même par celui qui la conduit.

Parfois cette pression qui enserme l'énergie pulsionnelle qui ne trouve plus d'issue, pas même dans des actes auto-agressifs, cède et s'effondre dans une explosion qui peut aller jusqu'à l'agression violente verbale ou en actes. La répression de telles expressions violentes par des instances de maintien, de contention (le mitard) semble alors pleinement justifiée et institue ainsi le cercle privation-violence-répression.

Le seul exercice pulsionnel conduit au renfermement dans la répétition d'une boucle fermée sur soi dans un narcissisme opaque à tout autre. Mais la privation d'objet de satisfaction pulsionnelle ne permet même pas de tenter une sortie hors de la chair, vers un objet certes raté mais tendant à l'accession à un autre horizon, maintenant l'espérance d'une possible ouverture. Pour cela on peut dire que la privation et la contention pulsionnelles en détention font du corps de chaque détenu sa prison ultime. La possibilité de sortir de cette cellule charnelle est la rencontre d'un autre dans l'interdiction.

3. *Vocabulaire de la psychanalyse*, PUF, 4^e édition, 1973.

IV

L'interdit comme ouverture

Interdire qui vient du latin « *interdicere* », avec son préfixe savant « *inter* » a éliminé au XIII^e siècle le mot populaire **entredire** de l'ancien français. L'interdit est bien ce qui se dit entre deux personnes. Si ce « dit entre » va dans le sens de prendre parole pour défendre quelque chose à quelqu'un, c'est que « dire » a pour racine indo-européenne : « *deik, diket* » et qu'en grec « *dikê* » c'est la règle, le droit, la justice. Mais dans la résonance de *dix, dicis* c'est celui qui montre, qui indique.

L'interdit est un dire entre deux personnes qui indique une nouvelle direction tenant compte de la loi.

L'interdiction ne peut attendre, car le bébé est être de parole même s'il n'en a pas le plein usage. La mère, qui déjà parlait à son petit dans son ventre, continue à s'adresser à lui dès les premiers jours de mise au monde. Aussi chacune des pulsions du nouvel être va être marquée de l'inter-dit maternel, car le temps de l'allaitement par exemple, si satisfaisant par le lait obtenu, peut être un lieu clos bouche-sein, un ventre affamé et sans oreille, sans audition de la voix maternelle qui, seule, est la voie libératrice.

La castration symboligène

C'est sans doute Françoise Dolto qui a décrit de façon la plus explicite l'action de l'interdit qu'elle a appelée opération de la « *castration symboligène* »⁴. Le terme de castration a pour sens courant l'ablation des glandes génitales. Freud a employé le terme à propos du *complexe de castration* qui dans un premier temps ne concernait que la perte possiblement fantasmée du pénis chez le petit garçon⁵. Françoise Dolto a étendu cette perte à toutes les pulsions même autres que génitales et concernant évidemment aussi bien la fille que le garçon. Lacan parle plus volontiers de la castration que *du complexe* de castration.

4. *L'image inconsciente du corps*, Seuil, 1984.

5. Freud, *L'organisation génitale infantile*, 1923.

RÉPRESSION OU INTERDICTION - LA LIMITE

La mère visant à « *humaniser* » son enfant, selon l'expression même de F. Dolto, tient à ce que chaque tétée par exemple se termine par un sevrage, et qu'ainsi l'enfant ne soit pas pris dans la saturation pulsionnelle. Ce n'est pas l'objet de la pulsion qu'elle lui soustrait, le sein en l'occurrence, mais c'est la satisfaction qu'elle limite pour ouvrir l'enfant à un manque qui va marquer chaque exercice pulsionnel.

Cette confrontation au manque n'est pas seulement une contrainte, sinon cette interdiction ne serait qu'une répression. C'est la raison du qualificatif ajouté à castration : *symboligène*, générant le symbole. Ce manque crée un espace où le petit peut ouvrir ses oreilles à ce que lui dit sa mère, « *le lait des mots* », et à ce que ça suscite en lui. C'est le lieu de son accession aux symboles. C'est le temps où sa chair pulsionnelle se laisse marquer par les mots ; c'est le temps de l'incarnation, de la chair de sensations marquée par les mots de la langue maternelle. Unifié dans sa chair par le ciment de la langue, l'homme qu'est l'enfant, habite alors un corps de langage et de parole qui répond à celui d'une autre ou d'un autre et non pas seulement une chair dissociée dans ses divers organes qui l'enferme dans ses seules exigences de satisfaction.

La castration est bien l'effectuation d'une coupure : elle coupe court à la confusion pulsionnelle entre les êtres. « Le sein que tu prends n'est pas tien ; il est nécessaire à ta vie, mais il manifeste la vie d'un autre. S'il est nécessaire à ta vie c'est que la vie te vient toujours d'un autre, qu'elle est un don. » La castration symboligène dit l'essence même : la vie est ce qui se donne. Nul n'est possesseur de la vie et pour exister, il faut toujours un autre à chacun.

Parole et désir

La parole parcourt l'espace ouvert par la coupure entre deux qu'elle maintient. La parole vraie est tranchante, à l'image de celle du roi Salomon lors de son jugement, et fait lien avec la vérité. La parole appuyée sur un manque est portée par le désir non d'un objet mais d'un Autre homme semblable à lui et différent de lui. « *Le désir de l'homme est le désir de l'Autre* » écrit Lacan, ce qui implique un double courant : au désir de l'autre se joint le désir du désir de l'autre. L'homme, être parlant,

devient un parmi d'autres. Il est sous la loi du Père : « Tu n'es pas l'Autre » qui établit la radicale différence, et les lois du langage. Il va être marqué par son nom, le Nom-du-Père, qui le place dans la génération et le fait sujet de sa parole. Il parle en son nom.

C'est la parole qui fait l'homme et chacun a besoin d'un autre pour s'élaborer dans sa structure en tant que personne et se manifester comme sujet. La prison met ensemble des personnes qui sont toutes supposées avoir contrevenu à la loi de différents codes. Contrevenir aux lois est souvent le fait de personnes dont la conception même n'est pas la mise en chair d'une parole échangée, n'est pas le fait de l'engagement réciproque d'un homme et d'une femme et qui au long de leur enfance n'ont pas suffisamment bénéficié de la présence de deux témoins de l'œuvre de vie et de parole en eux.

Si toutes les personnes incarcérées ne sont pas rigoureusement dans la même position – il peut même y avoir parmi elles des innocents, il est possible de dire cependant que la grande majorité des prisonniers est en difficulté avec cette inscription dans le symbolique et que le surgissement de la parole est particulièrement difficile dans ce milieu désertifié et rarement facilité par les autres, pris qu'ils sont de façon égocentrique dans un discours sans fin.

Ainsi serait-il possible d'inscrire au fronton des prisons : « *Toi qui passe cette porte, perds toute espérance de Parole et de Vérité* ».

L'altérité perdue

S'il faut parler de l'ouverture des prisons, c'est bien sûr pour favoriser les sorties, soulager l'encombrement chronique, éviter les nuisances de la longueur des peines. Mais ce serait aussi pour y laisser entrer ceux qui, mus par le désir de l'autre, veulent rencontrer sous différents motifs et activités (l'enseignement général de la littérature, du droit, de la philosophie, des sciences humaines ; les manifestations musicales, picturales, sportives...) les détenus exsangues de vraies rencontres. La prison, malgré la densité d'individus, manque d'interlocuteurs. Je l'ai toujours constaté comme médecin pénitentiaire mais plus précisément

lors des années où j'ai conduit en détention des groupes à visée psychothérapique, dont j'ai relaté l'expérience dans un livre⁶.

Ces expériences ponctuelles ne sont pas suffisantes pour faire droit à la parole, mais elles manifestent le désir d'humaniser les reclus, les condamnés, les rejetés de la société. Ce n'est qu'un lumignon dans l'obscurité de la désespérance. Et il est difficile de se représenter une prison prise dans ses exigences premières d'enfermement et de sécurité, dont le rôle effectif serait d'ouvrir le détenu à l'Autre de la parole.

V

Les limites

En revanche la prison pourrait être la vaste scène où se déroulerait sous la dynamique de la faute, le jeu sans cesse renouvelé du permis et du défendu.

Un enfant au temps de son élaboration souvent « *outrepasse ses limites* », ne sait pas jusqu'où il peut aller, et, pris dans ce dépassement, « *ne sait plus où il en est* ». Celui-là est déboussolé parce que, voulant se mesurer à la répression, passer le mur de tous les risques, il a constaté de l'autre côté le rien mortifère de l'isolement. Alors, pour se retrouver en compagnie, l'enfant réprimé qui ne sait plus que faire, cherche à nouveau ses limites dans la provocation de sensations charnelles, va vers les expériences les plus risquées qui peuvent mettre sa vie en péril, recherche des émotions fortes jusqu'à celles procurées par la drogue. Il a des conduites dites traumatophiles, se crée des douleurs corporelles dans lesquelles il s'éprouve ou cherche à s'anesthésier.

J'ai retrouvé des conduites semblables chez des détenus recherchant les mutilations volontaires, entreprenant des grèves de la faim aux mobiles imprécis ou se lançant dans des tentatives d'évasion bien trop risquées pour réussir ou logiquement inutiles du fait de la proximité de leur libération.

6. D.Gonin, *Psychothérapie de groupe du délinquant adulte en milieu pénitentiaire*, Masson & Cie, 1967.

« Docteur, j'ai atteint les confins de l'extrême lorsque sortant de la banque et couché sur la banquette arrière de notre caisse, les flics de leur voiture, pare-chocs contre pare-chocs, nous tiraient dessus et que je voyais descendre les vitres et faire des trous dans la tôle », me disait un casseur déjà célèbre qui m'affirmait ne vivre que pour ces moments-là. Il cherchait à sentir sa vie à la limite de sa mort programmée. La limite dans l'univers répressif ne se repère qu'en la transgressant.

L'interdit, parole échangée dans l'entre-deux, éclaire la loi dans sa défense obscure de ne pas accomplir tel acte et différencie le permis et le défendu. Au contraire de la répression, il laisse le choix. L'interdit référé à la parole garde chacun dans ce qu'il ne sait pas, n' imagine pas et sur lequel il bute constamment. Cette butée, il la situe dans des rapports : vie/mort, vérité/mensonge, homme/femme (la différence sexuelle). L'interdit s'appuie sur le Réel, il concerne l'homme vivant. Cet être-là trouve mieux ses limites, puisque celles-ci, loin d'être figées à l'image du mur ou du rouleau de fils de fer barbelé, sont le fait du surgissement répété de la parole entre deux interlocuteurs. La limite est un fait de langage. C'est une manifestation de vie qui joue au gré des échanges dans la liberté langagière de chacun. La limite alors est ce qui révèle le « je » et le « tu » et ouvre au « nous ».

L'univers carcéral est le lieu de privation des objets qui mutila la boucle pulsionnelle et par là rend inopérant la castration pouvant ouvrir au désir et à l'Autre. C'est le lieu où l'application de la loi devient incompréhensible et où cette loi, qui frappe souvent de façon absurde, devient intouchable et obscure, et justifie de toutes les exactions. Surtout, cette loi sans rapport avec la structure de la personne rend la faute improbable, et inopérantes les réactions salvatrices, face au flou de la culpabilité.

Daniel GONIN

Daniel GONIN est psychiatre - psychanalyste, expert judiciaire, et ancien Coordonnateur des Services de médecine des prisons de Lyon. Il est notamment l'auteur de La santé incarcérée. Médecine et conditions de vie en détention, L'Archipel, 1998.